



Peut on faire signer un document a une personne hospitalisé

Par **piwiit**, le **21/01/2013** à **17:20**

bonjour,rnsuite a un accident de la route ,mon amie conductrice est décédée sur le coup.rnmoi de l'autre coté j'étais hospitalisé a poitier ,puis a la rochelle.rnla police est venu me voir sur mon lit d'hopital pour savoir si je voulais porter plainte ou pas.rnj'ai repondu spontanément que non.rnmais personne ne ma expliqué que c'était pour l'assurance.rnon til le droit de faire signer des documents a un malade sous l'emprise de médicament.pas dans son état normale.rncordialement

Par **amajuris**, le **21/01/2013** à **20:21**

bjr,rnsi vous contestez votre signature, il faudra prouver que vous n'étiez sain d'esprit au moment de la signature c'est à dire qu'il faudra des témoignages du personnel médical.rnles policiers quand ils vous demandent si vous voulez porter plainte ne moquent des problèmes d'assurances, ce n'est leur job.rnmais je pense que rien ne vous empêche de le faire maintenant.rncdt

Par **piwiit**, le **22/01/2013** à **13:19**

de plus je suis droitier et j'ai signé de la main gauche.rnmon bras droit était dans le platre.rncdt